

Sobriété énergétique et matérielle urbaine

Significations, usages et enjeux en regard des politiques publiques de la Ville de Paris

De 2022 à 2024, **une expérimentation inédite de collaboration entre recherche et action publique sur la transition socio-écologique** a réuni des chercheurs du GREC francilien - Groupe régional d'expertise sur le changement climatique et la transition écologique d'Île-de-France - et des agents de la Ville de Paris. Des groupes de travail ont collaboré pour renforcer l'action publique municipale sur quatre thématiques-clés. Cette fiche synthétise **les apprentissages collectifs** de l'un des carnets de synthèse de connaissances ainsi produit. L'ensemble des références scientifiques figure dans le carnet correspondant.

Constats et enjeux

La Ville de Paris a souhaité se saisir de la question de la sobriété, qui occupe une place croissante dans le débat public. Agents et chercheurs ont travaillé sur la thématique en reliant sobriété énergétique et matérielle, ces deux dimensions étant interdépendantes et s'inscrivant dans une perspective d'adaptation aux limites planétaires. A partir d'une synthèse de la littérature scientifique, plusieurs documents stratégiques et réglementaires de la Ville de Paris en matière de transition écologique ont été analysés.

Prioriser l'efficacité peut détourner des objectifs de sobriété. En effet, si sobriété et efficacité ne sont pas par essence contradictoires, de nombreux domaines d'application (énergies renouvelables, recyclage des déchets, numérique et IA) montrent cependant que certaines avancées en termes d'efficacité n'aboutissent pas à une plus grande sobriété en termes de ressources, ni a fortiori en termes de pratiques. A l'échelle globale, les études disponibles consultées suggèrent que lorsqu'on priorise les mesures d'efficacité, on renonce en général d'autant plus facilement aux ambitions de sobriété, qui nécessitent des transformations plus profondes des politiques, des pratiques et de l'organisation des sociétés.

Les politiques publiques de sobriété ciblées (sur un secteur ou sur un territoire) peuvent nuire à une politique globale de sobriété. Penser séparément recyclage et prévention des déchets, ou production d'énergie et réduction des consommations peut conduire à définir des politiques qui paraissent efficaces, voire sobres, dans un secteur donné mais qui, prises dans leur ensemble, se révèlent contraires à une démarche de sobriété globale. La sobriété doit donc être pensée à l'échelle du métabolisme urbain, donc de l'ensemble des flux énergétiques et matériels, de leurs acteurs et des dispositifs qui les encadrent.

Sobriété et justice sociale sont intimement liées.

- L'objectif de sobriété, parce qu'il suppose de définir des besoins essentiels, rend nécessaire une réflexion sur ce à quoi il est possible – collectivement – de renoncer et suppose d'aborder des sujets qui ne font pas habituellement l'objet de réflexions et de débats.
- L'approvisionnement en matières et la gestion des déchets d'une collectivité génèrent des impacts et des inégalités qui dépassent son périmètre administratif, et rendent incontournable une coopération interterritoriale.

Une approche basée sur la sobriété est fondée sur une approche matérielle et sociale, pour construire des politiques publiques qui coordonnent les différents secteurs et échelles territoriales concernés.

Sobriété énergétique et matérielle urbaine

Significations, usages et enjeux en regard des politiques publiques de la Ville de Paris

Enseignements communs pour un territoire plus sobre

1. La mise en œuvre de la sobriété

Après ce travail d'analyse conduit sur les plans et stratégies de la Ville, il pourrait être intéressant de mener une analyse plus approfondie de leur mise en œuvre opérationnelle.

 **Organiser une coordination dédiée entre acteurs opérationnels** pour les enjeux qui nécessitent un cadre de prise de décision commune : circularité du bâtiment, sobriété énergétique des constructions, biodéchets pour l'agriculture.

 **Co-construire une grille d'analyse multicritères « sobriété » pour les dépenses majeures de la Ville** (marchés publics, délégation de service public, subventions) **et certaines décisions-clés de sa politique d'allocation du foncier et des locaux** (orientations programmatiques d'une opération d'aménagement).

 **Expérimenter des protocoles de redirection écologique sur des infrastructures dont l'empreinte environnementale est importante.** Ces protocoles peuvent être menés dans la continuité de la suppression de la patinoire du parvis de l'Hôtel de Ville en 2015 et de la fermeture des piscines municipales à Grenoble, en partant du service rendu à l'utilisateur pour prioriser les besoins essentiels et y répondre et en mobilisant la pluralité des savoirs (experts, habitants, usagers).



2. La prise en compte des impacts extraterritoriaux de la collectivité

Les impacts environnementaux du fonctionnement de Paris dépassent son territoire administratif (par exemple en ce qui concerne la construction, les transports, l'alimentation). **La constitution de nouvelles coopérations interterritoriales apparaît incontournable pour y répondre.**



Sur l'alimentation collective, le volontarisme de la Ville peut s'avérer déterminant en termes d'impact sur l'agriculture locale, notamment le maraichage, et contribuer à transformer les pratiques et promouvoir des régimes alimentaires végétaux, biologiques et locaux. C'est la vocation du nouvel opérateur de coopération interterritorial AgriParis Seine.



Sur la construction circulaire, la Ville pourrait renforcer son rôle d'impulsion sur la question de la sobriété foncière et du réemploi des matériaux du bâtiment dans le cadre de sa contribution à la Métropole du Grand Paris. L'enjeu serait de participer à atteindre l'objectif de zéro artificialisation nette à 2050 défini par la loi Climat et Résilience, et de **répondre au besoin de maillage interterritorial de plateformes de réemploi des matériaux du bâtiment.**



De manière générale, **la Ville de Paris pourrait poursuivre la mise en place de politiques visant à agir sur des flux concernés par le dépassement des limites planétaires** et essentiels au fonctionnement urbain comme l'azote, le phosphore, le carbone ou l'eau **en réunissant les échelles territoriales au-delà de son territoire propre.**

3. Un placement à l'avant-garde dans l'évolution culturelle vers une sobriété juste

L'objectif de sobriété matérielle et énergétique relève aussi d'un enjeu culturel, de changement des représentations et des pratiques collectives établies. **La Ville de Paris pourrait renforcer son positionnement volontariste sur la sobriété, qui a pour double portée de réguler les pratiques à l'échelle de Paris et d'ouvrir la discussion pour un débat public national,** à l'instar des actions de régulation du trafic routier et aérien menées en faveur de la santé et du climat.



Engager une démarche d'interpellation auprès des opérateurs de la téléphonie mobile et en lien avec l'Etat **pour intégrer une logique de sobriété numérique globale** tout en garantissant un accès au numérique pour les usagers en difficulté dans les politiques nationales relatives au numérique responsable.



Organiser des « états généraux de la sobriété ». Ce format permettrait d'allier dans une même temporalité **une délibération collective à propos des besoins essentiels et des consommations excessives dans le cadre d'un dispositif participatif** du type convention citoyenne, **et la mobilisation des acteurs opérationnels de chaque filière** (bâtiment, énergie, eau, alimentation, numérique, plastique, etc).

Définitions-clés

La notion de sobriété se situe au croisement de trois domaines de recherche qui mêlent sciences de l'environnement et sciences humaines et sociales :

- **L'adaptation aux limites planétaires**, pour lesquels neuf indicateurs ont été construits sous la coordination de Johan Rockström (Stockholm Resilience Center) à l'échelle mondiale, peut se décliner à l'échelle territoriale pour identifier ces limites et leur dépassement.
- **L'identification des facteurs de dématérialisation**, au sens d'une consommation moindre de ressources, vise à accompagner un processus de réduction des consommations physiques pour respecter les limites planétaires.
- **La satisfaction des besoins essentiels** émerge des discussions relatives au degré de sobriété requis dans une perspective d'adaptation aux limites planétaires. Parce qu'elle concerne la société dans son ensemble, cette question appelle une réponse collective dans une perspective de justice sociale et environnementale.

La notion de sobriété (mieux avec moins, ou moins avec beaucoup moins, i.e. réparation et réutilisation) a été définie ici en la distinguant de l'efficacité (plus avec moins, i.e. écoconception).